



**Société Civile Professionnelle**  
**Robert PELISSERO – Thierry MARCER – Arnaud FIGONI**  
**Commissaires de Justice Associés**

95 Chemin des Guinguettes, 83390 CUERS (Var)  
Téléphone : 04 94 13 51 13 – Ligne constat : 04 94 13 88 77  
[www.exec-commissairesdejustice.fr](http://www.exec-commissairesdejustice.fr)

EXPEDITION

# PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**REQUERANTS** : Monsieur et Madame GOBILLARD

**DATE** : 1<sup>er</sup> août 2024



**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**ET LE PREMIER AOUT à 14 heures 55**

**A LA DEMANDE DE :**

**Monsieur Jean-Marie GOBILLARD**, né le 14/05/1949 à COURTISOL, de nationalité française, **Madame Dominique GOBILLARD**, né le 13/09/1946 à VESOUL, de nationalité française, demeurant et domiciliés tous deux, 17 Combes du Château, Villa La Pixienne, Domaine du Gaou Bénat sur la commune de BORMES-LES-MIMOSAS,

**LESQUELS M'EXPOSENT :**

*-Qu'ils sont propriétaires de leur résidence principale sise 17 Combes du Château, Villa La Pixienne, Domaine du Gaou Bénat sur la commune de BORMES-LES-MIMOSAS.*

*-Qu'ils avaient obtenu une décision de non-opposition à déclaration préalable de la mairie de BORMES-LES-MIMOSAS pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de leur propriété.*

*-Que cette décision a fait l'objet d'un arrêté de retrait n° 2024-017-URB en date du 16/01/2024.*

*-Qu'ils me requièrent afin de procéder à toutes constatations utiles concernant la configuration des lieux, du domaine du Gaou Bénat et l'installation potentielle des panneaux photovoltaïques pour la sauvegarde de leurs droits et intérêts.*

**DEFERANT A CETTE REQUISITION,**

**Je, Arnaud FIGONI, Commissaire de Justice associé dans la**

**SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE**

**Robert PELISSERO – Thierry MARCER – Arnaud FIGONI**

**COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES A CUERS (Var)**



Me suis rendu ce jour sur le territoire de la commune de BORMES-LES-MIMOSAS, 17 Combes du Château, Villa La Pixienne, Domaine du Gaou Bénat

Là étant et en présence de mes requérants, j'ai procédé aux constatations qui vont suivre.

La propriété de mes requérants est une villa individuelle composée d'un rez-de-chaussée et d'un rez-de-jardin, agrémentée sur le pourtour d'un jardin avec piscine, implantée à l'extrémité Est de la Combe du Château, avec garage double et local technique maçonné.

### Vue générale

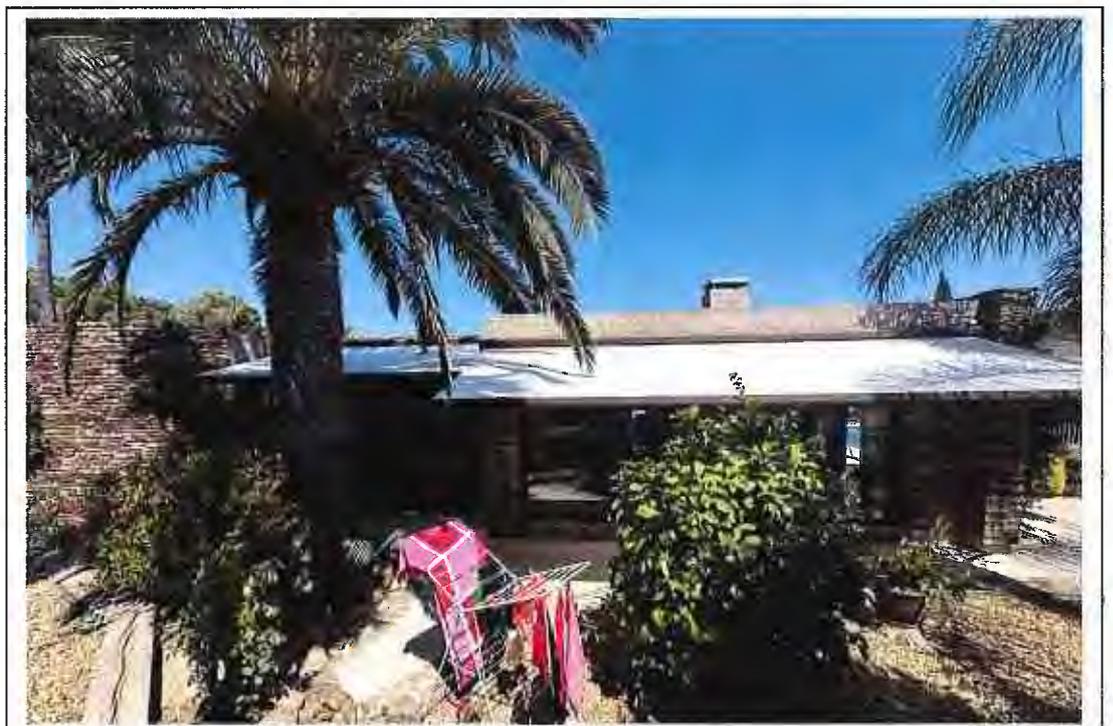


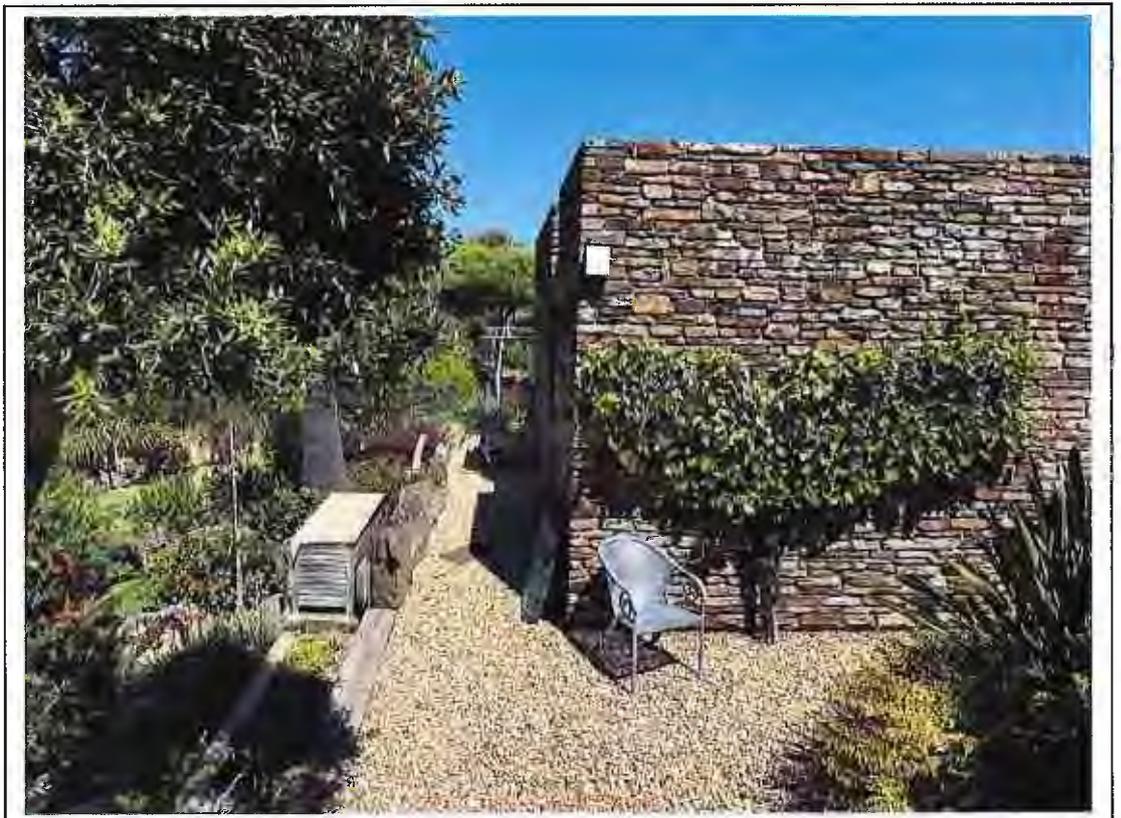
### DEFAUT D'ACCES AUX TOITURES TERRASSES

Je parcours la périphérie de la villa et je constate l'absence d'accès au toit-terrasse de la propriété tant au niveau des façades Sud, Ouest, Nord qu'Est.

Je constate qu'actuellement une échelle télescopique est installée en façade Nord pour permettre l'accès à la toiture de la propriété.

#### Façade Ouest





Façade Nord





Façade Est





Façade Sud



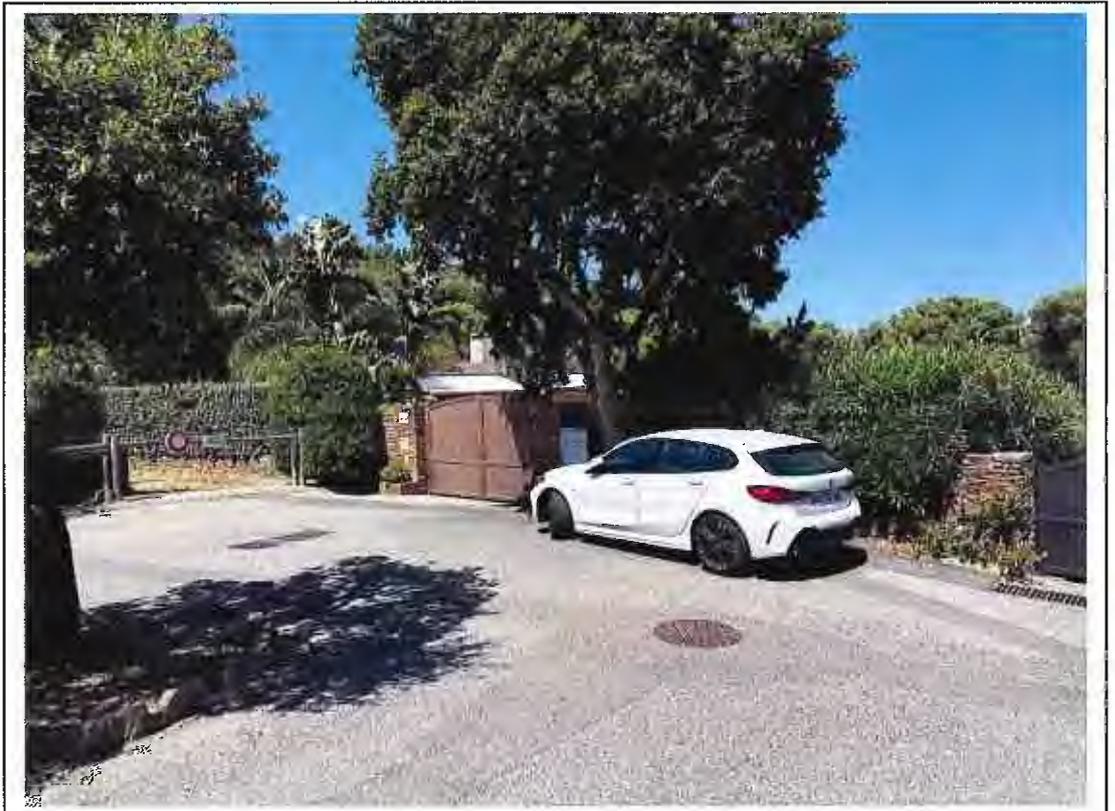




**EMPLACEMENT PREVU POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES PAR RAPPORT A LA VOIE ET A LA MER**

- Clichés photographiques de la toiture depuis l'aire de retournement situé au niveau de l'accès de la propriété de mon requérant à l'extrémité de la Combes du Château :







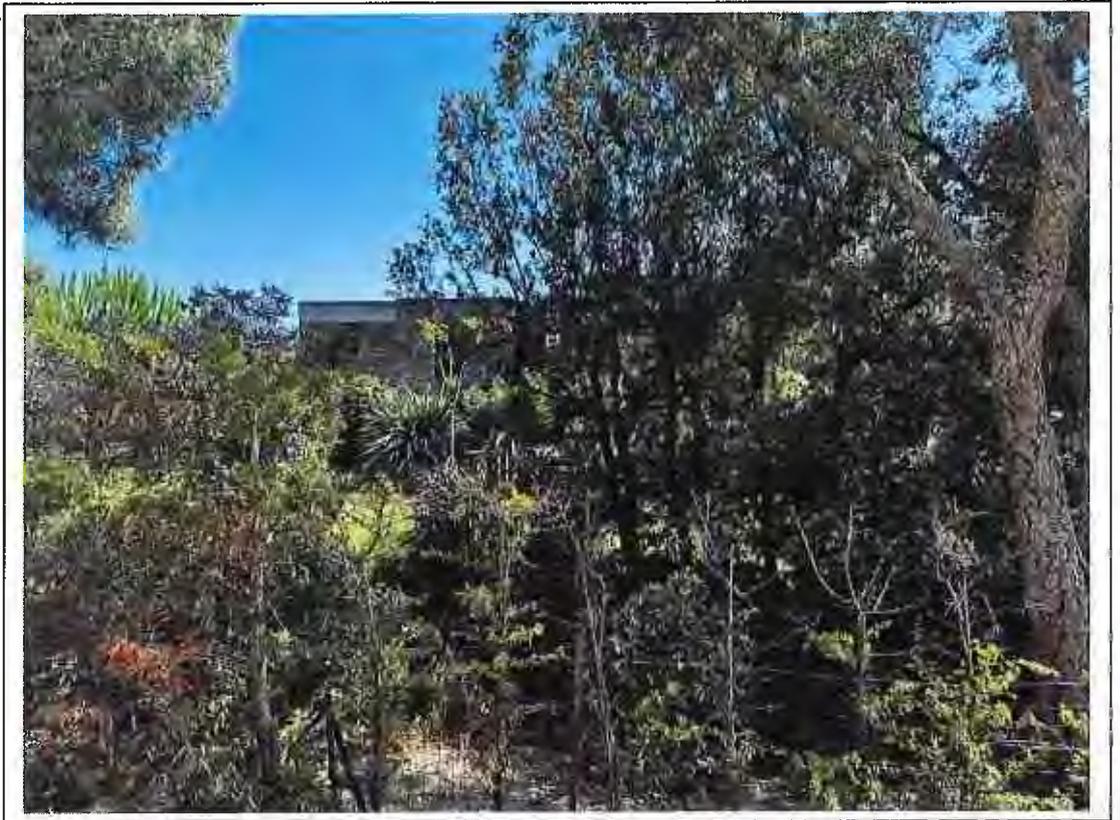
- Depuis Le Gaou piéton périphérique Ouest :



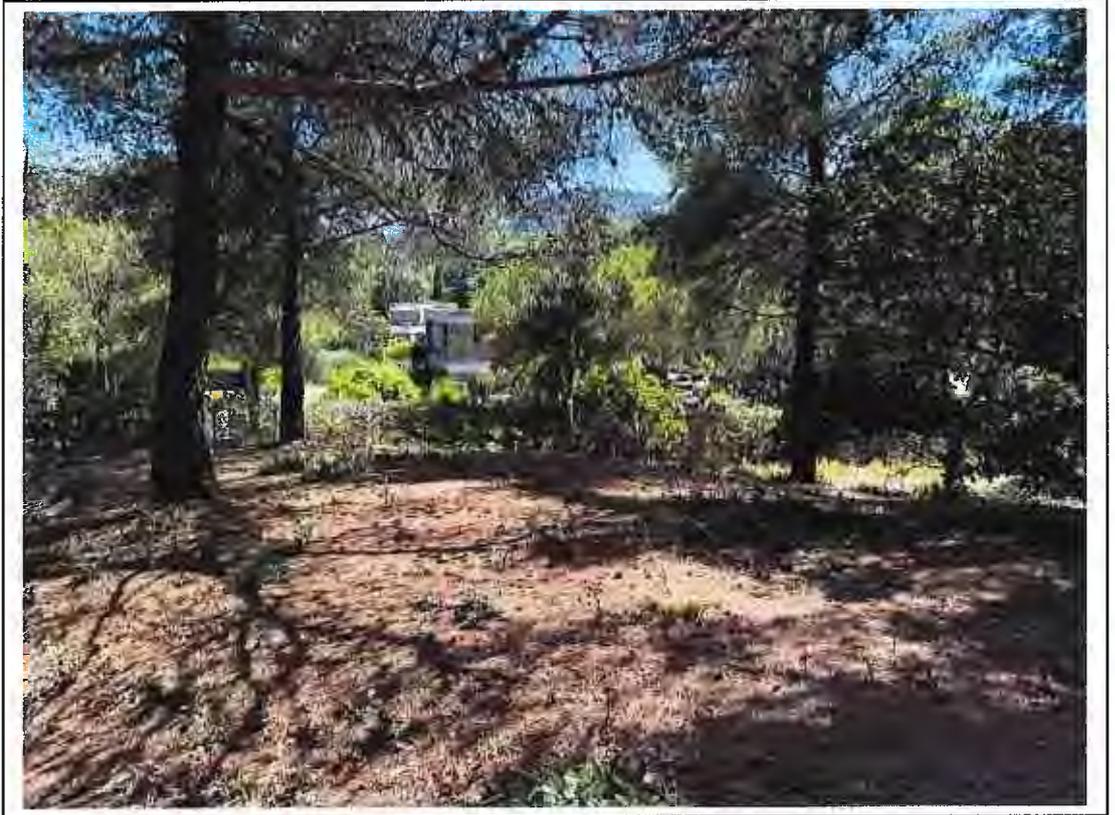
- Depuis Le Gaou piéton périphérique Nord







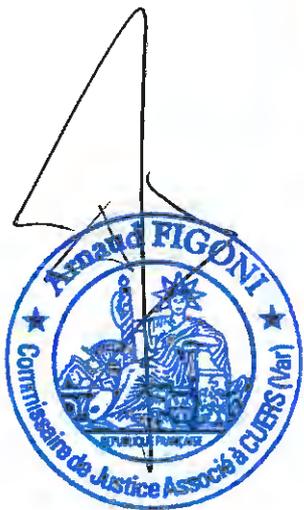




- Depuis Le Gaou piéton périphérique Est



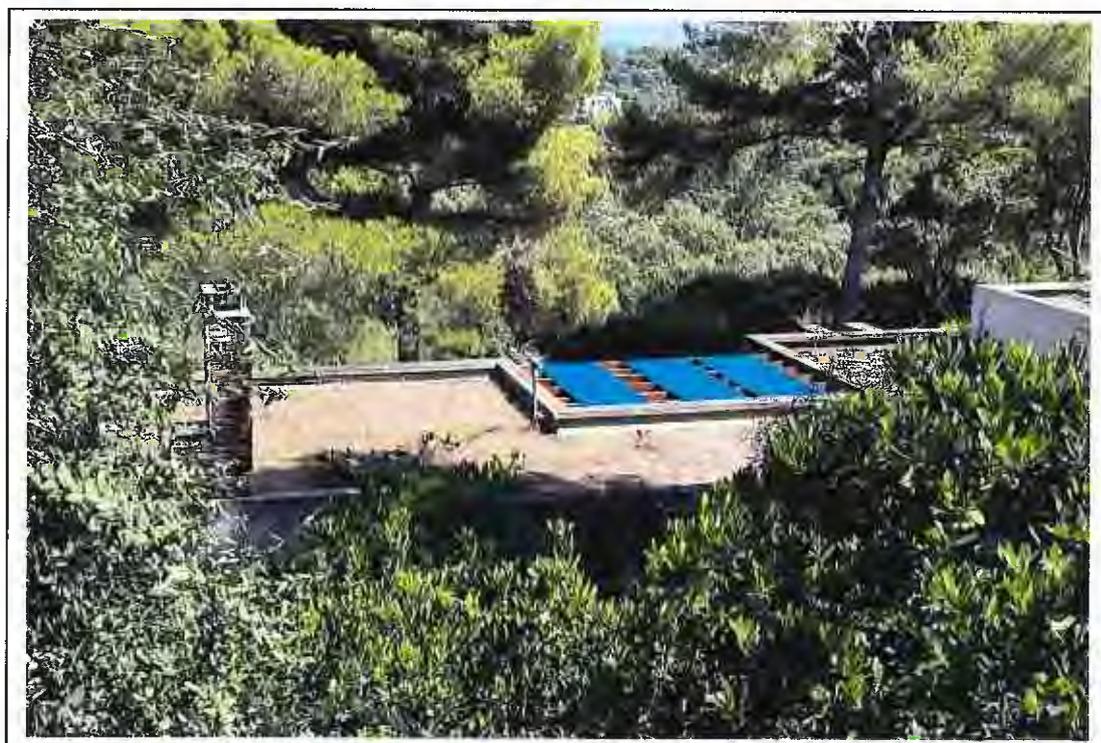


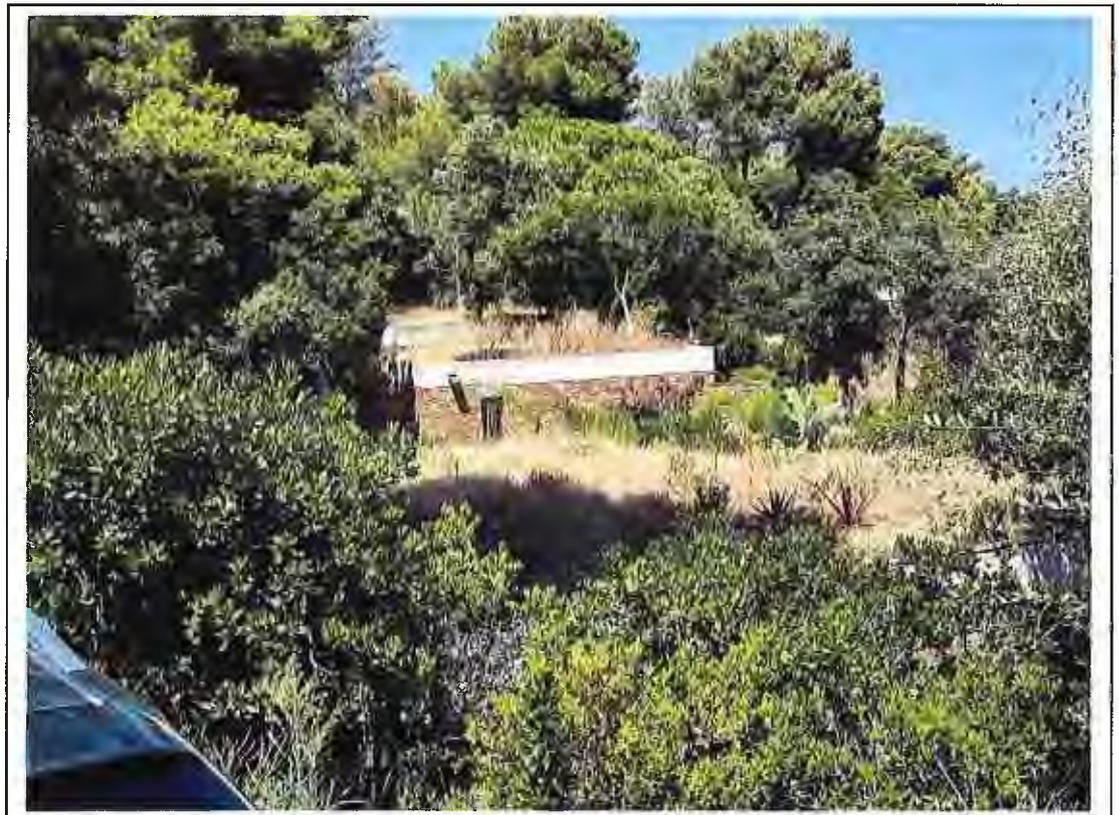




Accompagné de mon requérant, nous parcourons le Domaine où je constate que par échantillonnage, de nombreuses propriétés présentent une toiture plate non végétalisée, partiellement végétalisée ou avec une végétation à l'état d'assèchement avancé.

Vues des propriétés depuis la Corniche du Château





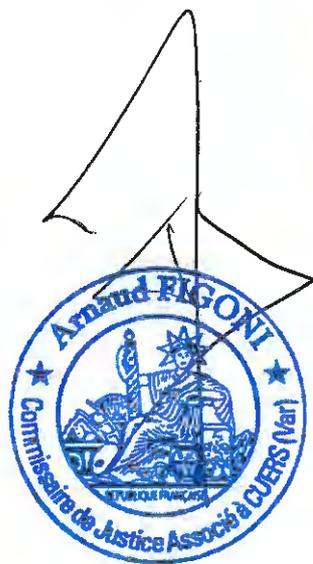
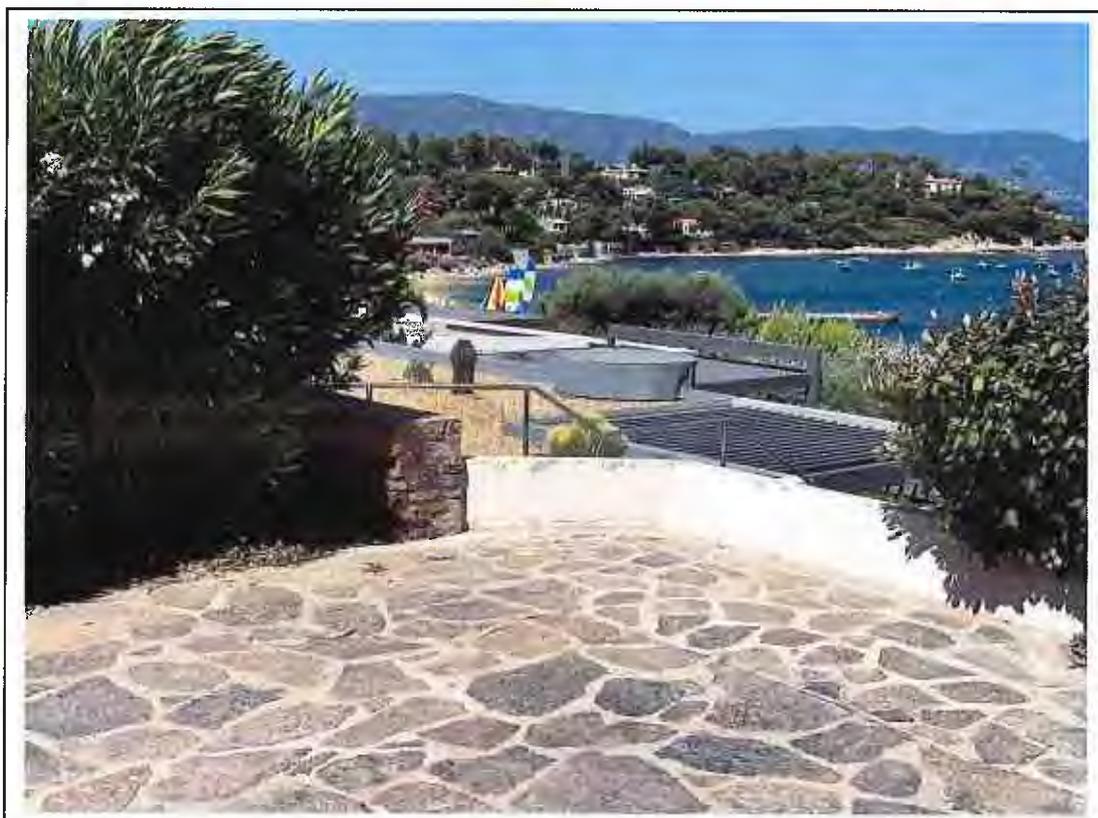
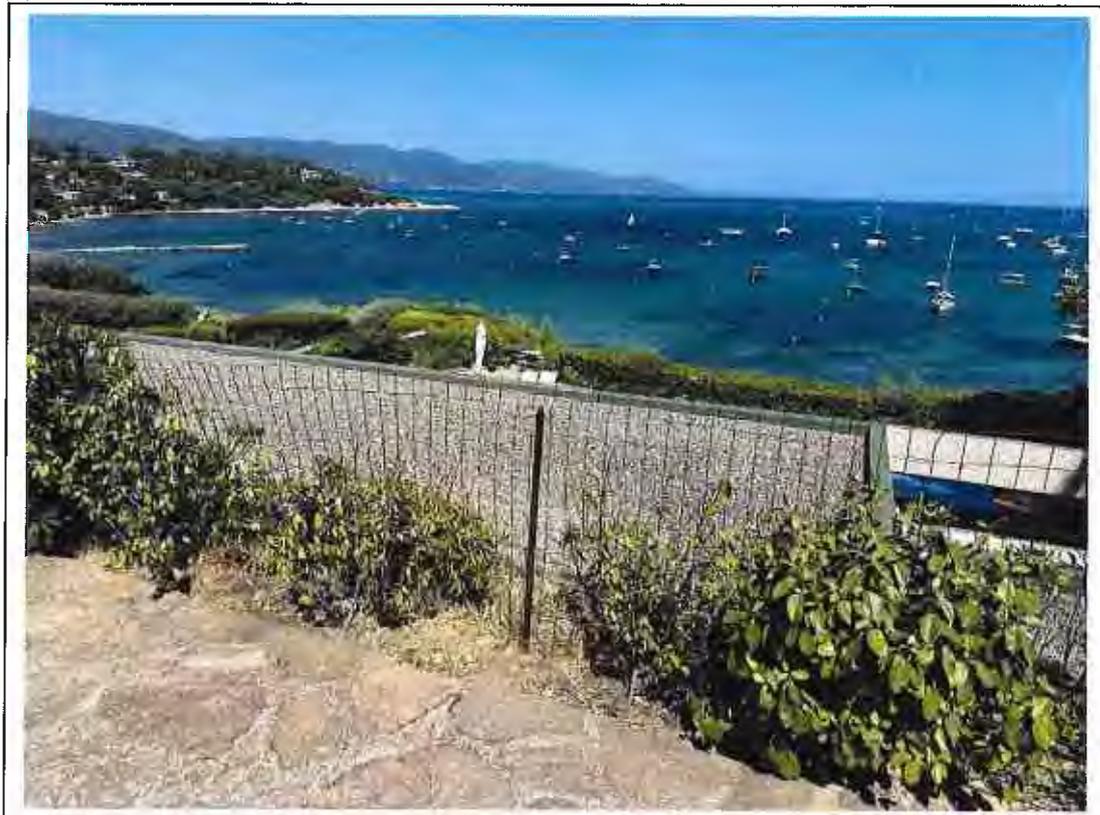






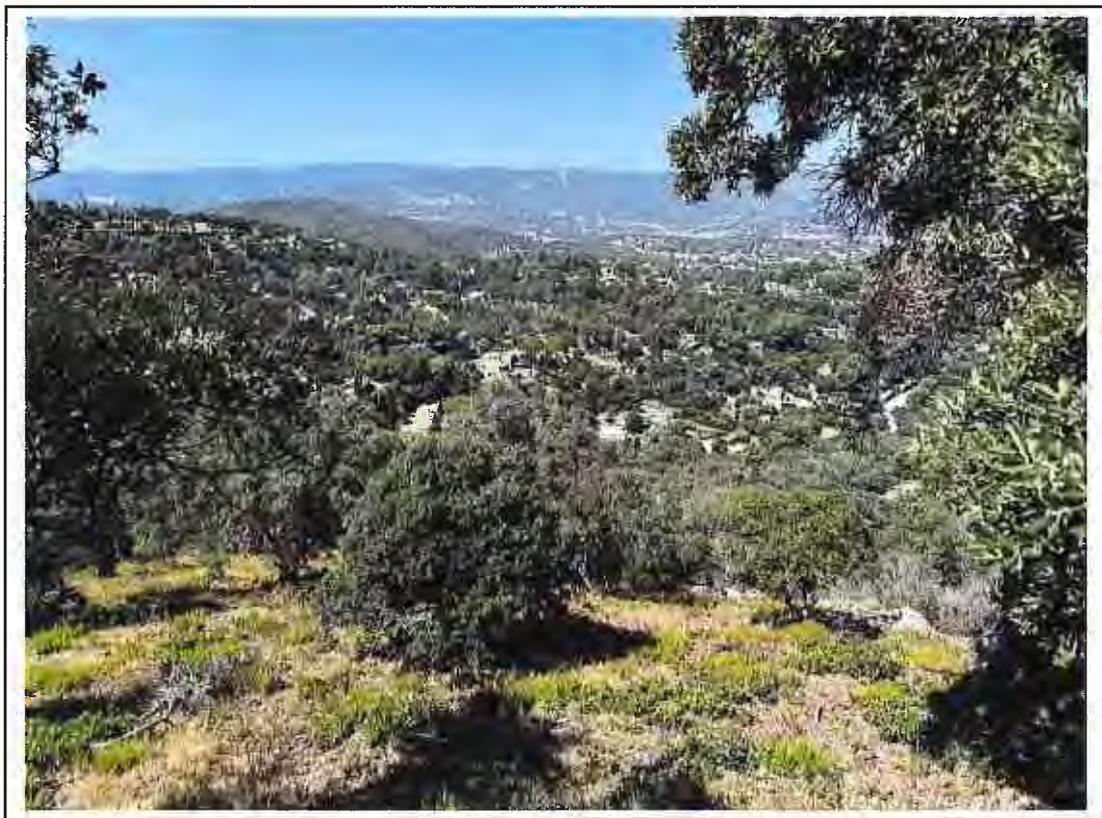
Clichés photographiques pris depuis le Boulevard de la Baie du Gaou

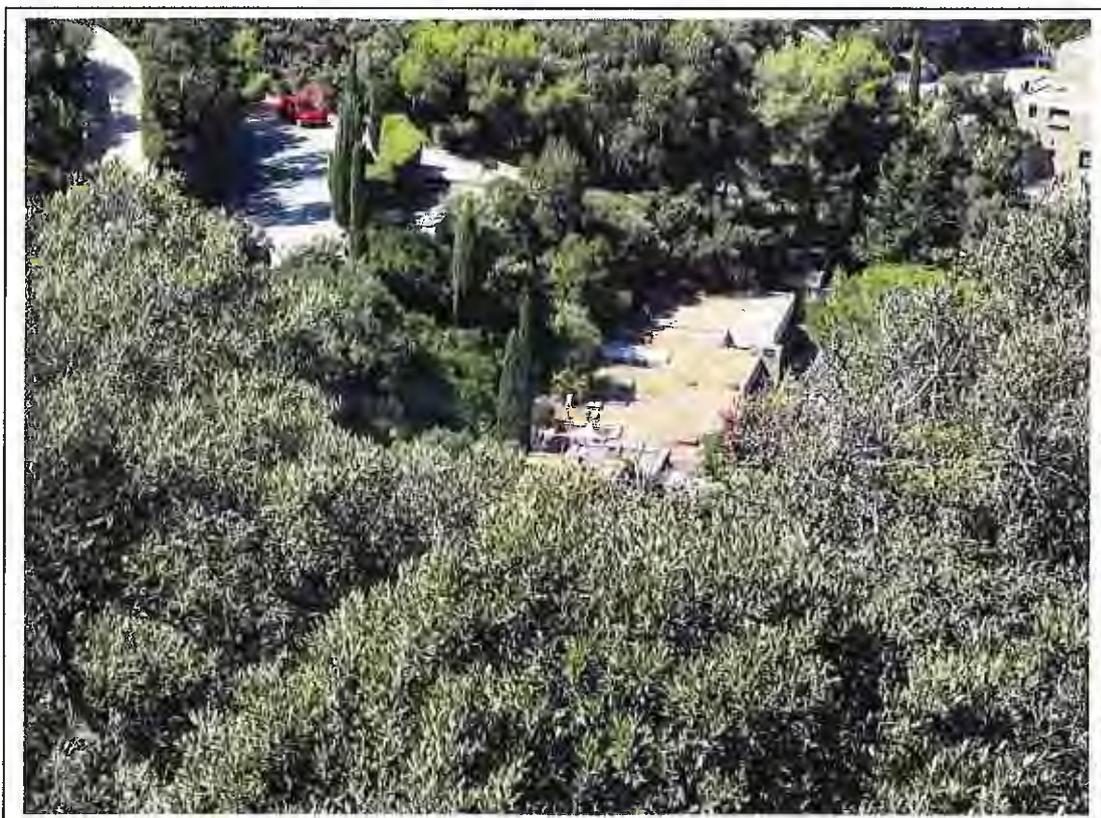


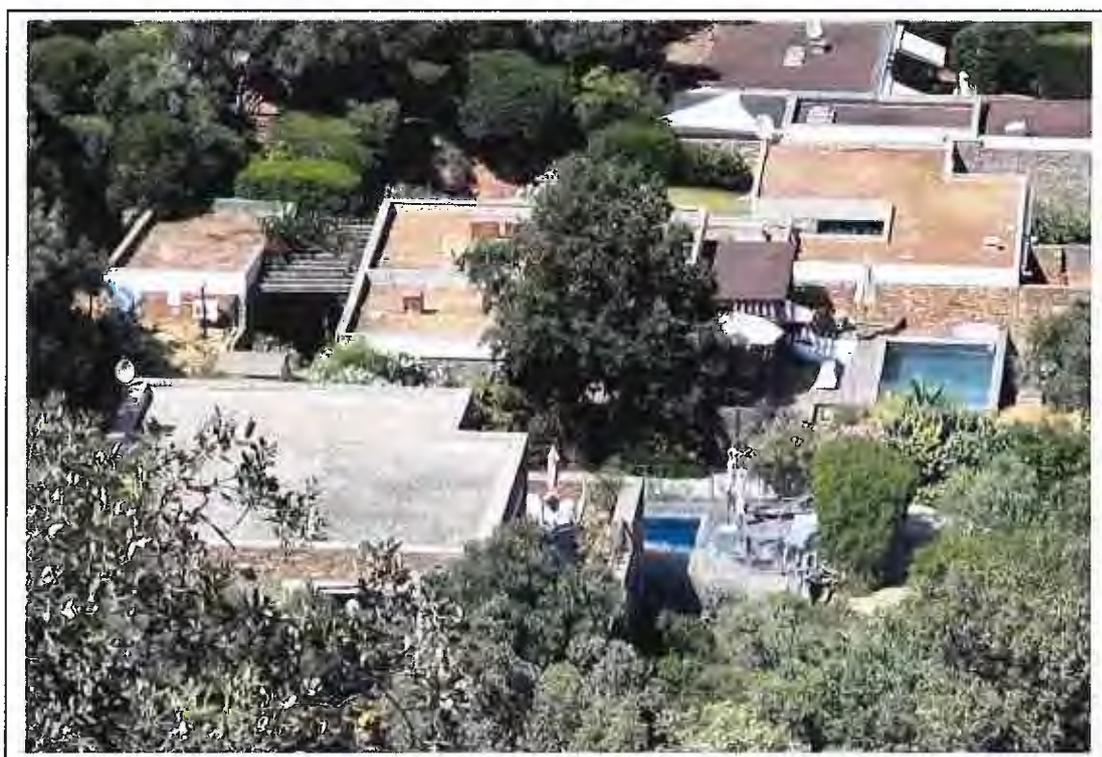
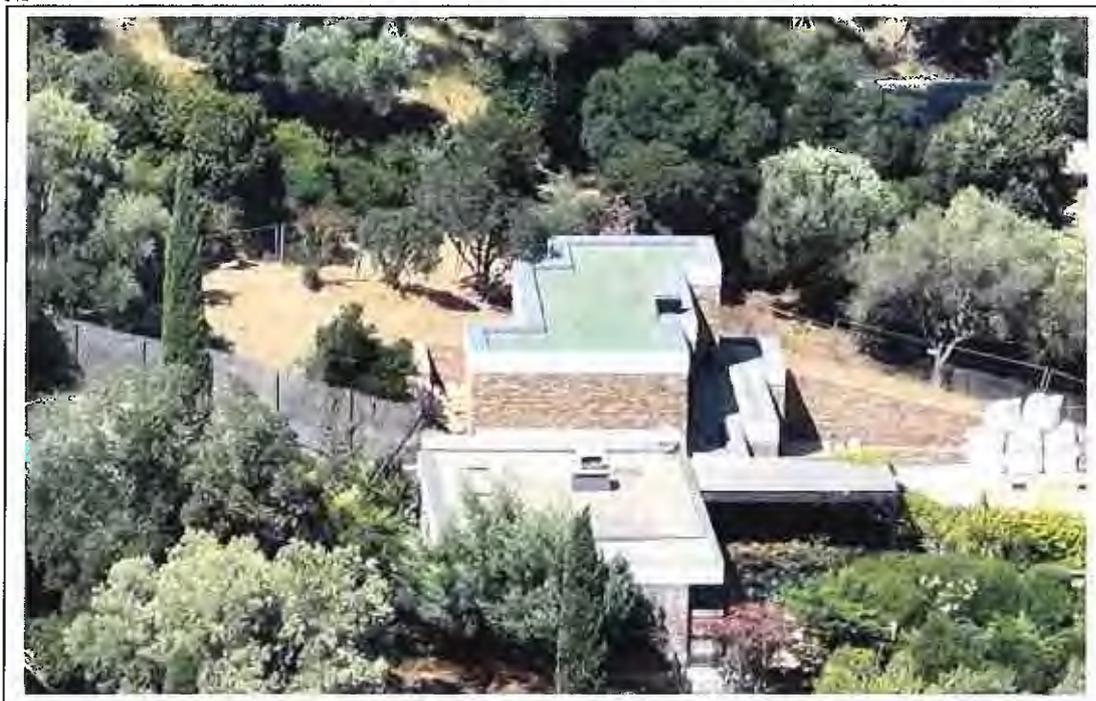


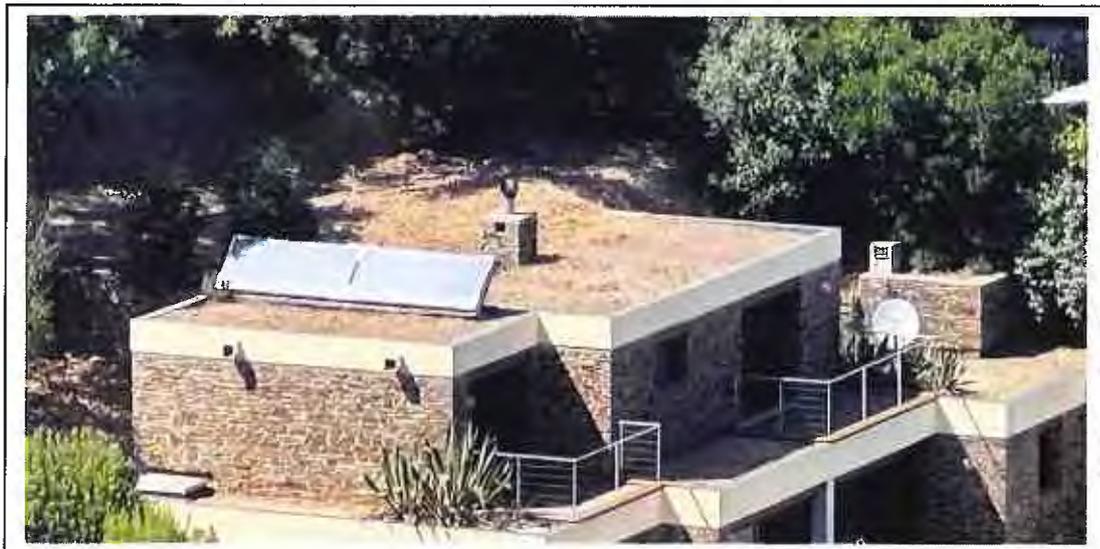


Clichés photographiques pris depuis la Corniche Supérieure





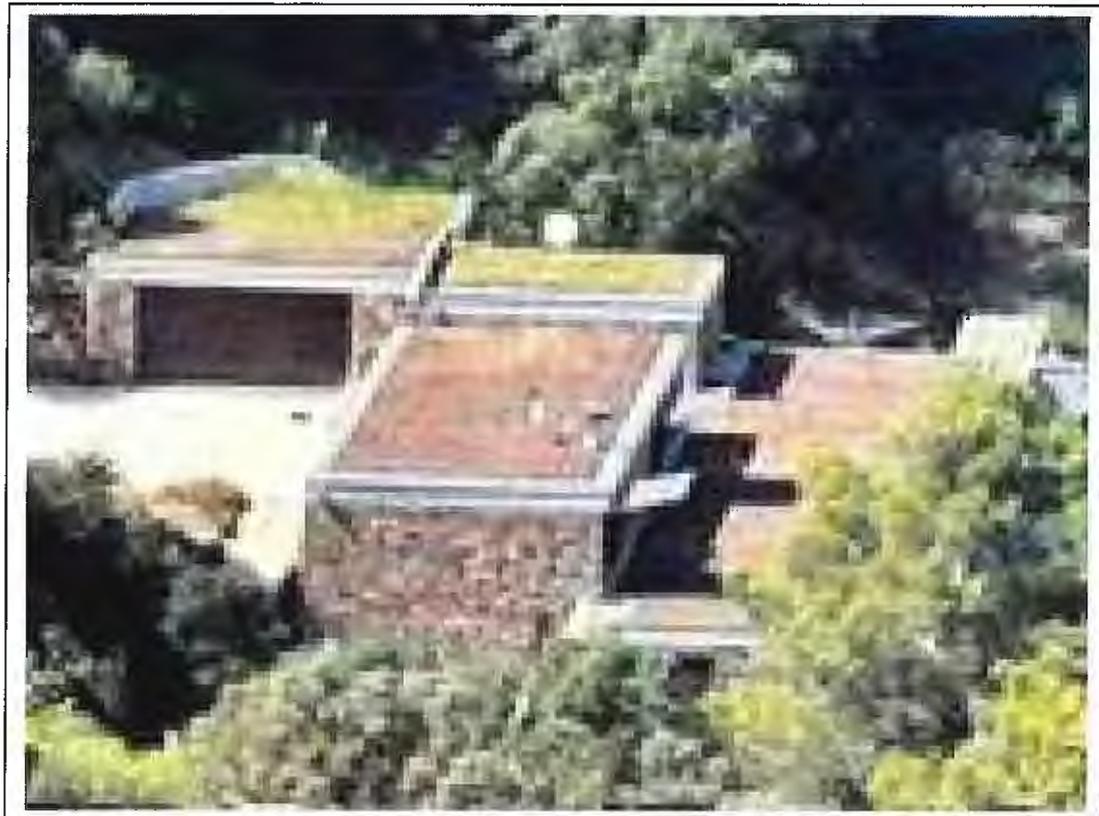




Clichés photographiques pris depuis la Corniche Varoise







Clichés photographiques depuis la Corniche du Belvédère





Sur la toiture de la propriété de mes requérants, je constate la présence de quatre panneaux rectangulaires bois inclinés.

Mon requérant me précise qu'il a procédé à l'installation de ces quatre panneaux pour simuler la réalisation du futur projet, et que ces panneaux présentent des dimensions identiques aux panneaux qui devaient être installés dont la hauteur sera au maximum à quarante-deux centimètres avec une inclinaison à quinze pour cent.

Je constate que ces panneaux n'étaient pas visibles lors de la prise des clichés photographiques depuis l'aire de retournement et les Gaou piétons parcourus.



Clichés photographiques depuis la toiture à une hauteur d'environ 1,80 mètre en direction de l'Est et de la mer



Je termine ainsi les constatations pour lesquelles j'ai été requis, et de tout ce que dessus, je dresse le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES,**

**DONT ACTE.**

Arnaud FIGONI

